

PORTANT ACTUALISATION DES ENTITES FEDEREES PAR UCA PARTNER

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu les statuts d'UCA PARTNER ;
Vu l'arrêté de la Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes en date du 18 février 2026 désignant Monsieur Mathias BERNARD administrateur provisoire de l'université Clermont Auvergne à compter du 16 mars 2026 ;
Vu l'arrêté n°2026-264 ;

ARRETE

Article 1 :

La liste des plateaux techniques adhérents au service UCA PARTNER et rattachés à une structure de recherche est modifiée comme suit :

- PACEM : Essais en compatibilité électromagnétique (IP)
- PAVIN : Plateforme Auvergnate pour les Véhicules Intelligents (IP)
- ESCA : Analyses de Surfaces par Spectroscopies d'Electrons (IP)
- MS2C : Microsystèmes Capteurs Chimiques (IP)
- Spectroscopie Optiques (IP)
- PACE : Plateforme Activité et Criblage Enzymatique (ICCF)
- DRX : Diffraction des Rayons X (ICCF)
- PLASMAT : PLASmas et MATériaux (ICCF)
- RMN : Résonance Magnétique Nucléaire (ICCF)
- RPE : Résonance Paramagnétique Electronique (ICCF)
- Spectrométrie de Masse (ICCF)
- Spectroscopies vibrationnelles (ICCF/LMV)
- ICP-AES CHNS-O (LMV)
- EPMA : Electrons Pour Micro Analyse (LMV)
- Tomographie à rayons X (LMV)
- E2CA : Electronique et Caractérisation Clermont Auvergne (LPC)
- PAVIRMA (LPC)
- Intespace (MSH)
- PIT-GEOLAB (GEOLAB)
- SYSTEM : Cytometry, Sort & Transmission Electronic Microscopy (LMGE)
- CLIC : CLermont Imagerie Confocale (iGRED)
- Fly Facility (iGRED)
- IVIA : In Vivo Imaging in Auvergne (IMoST/IP/QuAPA/CHU/CJP)
- AM² - Masticateur Artificiel (CROC)
- Impression 3D (CROC)
- PEPS : Plateau d'Evaluation de la Performance Sportive (AME2P)
- ECOGRAFI (IP)
- GALBIOPHARM (MEDIS)
- Atelier Chromatographie & Analyse des Lipides (UNH)
- CIKAN'AUV (UNH)
- ANAT'INNOV (NEURO-DOL)

- NSoW (CLERMA)
- SCI&BE (LAPSCO)
- Culturomique (SysMic)
- Microdissection laser (IMoST/CJP)
- ANIMOB (UNH)
- AudACE (NEURO-DOL)

Article 2 :

L'arrêté n°2026-264 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI



Le 12 mai 2026

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*